Réf. Farde e-Assemblées : 2550276

N° OJ : **6**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Fondation Roi Baudouin.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Fondation Roi Baudouin est un mécène important dans le domaine du Patrimoine en Belgique ;

Considérant que la Fondation Roi Baudouin achète régulièrement des œuvres donc la valeur patrimoniale locale est exceptionnelle ;

Considérant que la Fondation Roi Baudouin n'a pas de musée propre et choisit les musées les plus en adéquation avec le sujet pour réceptionner la pièce et la valoriser ;

Considérant que la Fondation Roi Baudouin a acquis au début de cette année lors de la Brafa 2023 une écuelle en porcelaine de Meissen avec les armoiries de Charles de Lorraine ;

Considérant que la Fondation Roi Baudouin souhaite mettre cette œuvre en dépôt au Musée de la Ville de Bruxelles – Maison du Roi, au vu de son importance pour l'histoire de Bruxelles et de la riche collection de porcelaines du musée, en exposition permanente ;

Considérant que ce dépôt est une occasion unique pour le Musée de la Ville de Bruxelles d'enrichir sans frais ses collections d'une œuvre d'art rare qui témoigne de la vie fastueuse à la cour de Charles de Lorraine et de son influence sur le développement des arts appliqués dans nos régions ;

Considérant que le Musée de la Ville de Bruxelles exposera l'œuvre dans l'exposition permanente du musée ;

Considérant que le Musée de la Ville de Bruxelles et la Fondation Roi Baudouin sont des partenaires de longue date. En effet, le Musée a déjà reçu en dépôt un ensemble de trois plats en argent (inventaire I.2012.1.1-3, depuis 2012) et un tableau (inventaire K.2016.4, depuis 2016) de la Fondation Roi Baudouin ;

Considérant qu'il n'y a aucun frais pour la Ville ;

Considérant que la convention, rédigée et proposée par la Fondation Roi Baudouin est identique aux conventions de 2012 et 2016 et correspond en tout point aux conventions standard du milieu des musées ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE:

Article unique : Approuver la convention de dépôt entre la Ville de Bruxelles et la Fondation Roi Baudouin pour une écuelle en porcelaine de Meissen.

Annexes :

AE/DOSSIER DE PRESENTATION FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

AE/FICHE TECHNIQUE FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

AE/ConventionDepot_Meissen/FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)